

Formation Taxis Plus – Siren : 750 193 096 - Code Naf : 8559B

Numéro de déclaration d'activité : 11 91 07136 91

Agrément Préfecture de l'Essonne n° 2024-02

PLAN DE LA FORMATION CONTINUE

L'objectif pédagogique de cette formation est d'acquérir les connaissances nécessaires à la formation continue de l'Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de taxi.

Pré-requis : Etre titulaire de la carte de Conducteur de taxi.

La formation sera agréementée de plusieurs supports papiers.

Programme de la Formation continue :

Durée : Celle-ci se décompose en quatre modules sur deux jours,

en Présentiel dans notre local de Ris Orangis, au 85 bis route de Grigny 2^{ème} étage :

Journée 1 :

- Les évolutions législatives et réglementaires, nationales et locales applicables aux taxis, distribution à chaque stagiaire des derniers textes Légifrance sur la réglementation du taxi dans un lutin.
- La sécurité routière et le code de la route (intervention d'un professionnel, la Mutuelle Fraternelle d'Assurances de l'agence de Maisons Alfort, cours sur les responsabilités Civiles professionnelles et assurances obligatoires
- Ou Formation en recyclage du brevet de secourisme PSC1 (Intervention des formateurs de la CROIX BLANCHE)

Journée 2 :

- Les évolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes, notamment celles du transport assis professionnalisé, services réguliers et à la demande, transports de personnes à mobilité réduite TPMR.
- L'accueil, la commercialisation, la gestion des conflits avec modules sur les comportements à adoptés face aux différents problèmes qui peuvent survenir dans le métier de chauffeur de taxi.

Votre formateur : M Gautier Christophe Artisan Taxi

Coût de la formation : 300.00 euros (non soumis à TVA)

Pour les Artisans et Locataires Gérants, cette formation est soumise à une demande de prise en charge par le FAFCEA *(Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale). Pour les salariés, l'employeur doit constituer un dossier de remboursement auprès des OPCO.

Moyens et Méthodes Pédagogiques :

L'Ecole « Formation Taxis Plus » met à disposition pour chaque taxi formé **les derniers textes de réglementations parues**, texte Légifrance du code du transport. Support fourni sous la forme d'un livret regroupant l'ensemble des travaux et cours qu'ils auront effectués durant les deux jours de leur formation. Evaluation QCM en fin de session pour consolidation des acquisitions des connaissances.

Les stagiaires devront signer des feuilles de présence par demi-journées.

Formation Taxis Plus 85 bis route de Grigny 91130 Ris Orangis / Contact : Mr Gautier Christophe 07.60.01.09.73